

N° DE CONTRAT	ATTESTATION	NOM DU CLIENT
TDCB02873738	Éditée le 19 mars 2015	SARL BROCELIANDE MULTI SERVICES

Définition des activités assurées

3181	MENUISERIES EXTERIEURES	<p>Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé A L'EXCLUSION DES FAÇADES RIDEAUX.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, - calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie, - mise en oeuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non, - d'habillage et de liaisons intérieures et extérieures. <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vitrerie et de miroiterie, - alimentations, commandes et branchements électriques éventuels, - mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité, - traitement préventif des bois. <p>A L'EXCLUSION DE LA FABRICATION ET/OU DU NEGOCE SANS FACTURATION DE LA POSE, DE LA REALISATION DE VERANDAS, ORIELS, SERRES, VERRIERES, TERRASSES AINSI QUE DU TRAITEMENT CURATIF DES BOIS.</p>
4221	MENUISERIES INTERIEURES	<p>Réalisation de tout travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, pour les portes, murs, plafonds, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets, revêtements, escaliers et garde corps, stands, expositions, fêtes, agencements et mobiliers.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, - habillage et de liaisons intérieures et extérieures. <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vitrerie et de miroiterie, - mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie, - traitement préventif des bois. <p>A L'EXCLUSION DE LA FABRICATION ET/OU DU NEGOCE SANS FACTURATION DE LA POSE, DE LA REALISATION DE PARQUETS DE SURFACE EXCEDANT 80M², DE SOLS SPORTIFS, DE LA REALISATION DE VERANDAS, ORIELS, SERRES, VERRIERE ET DU TRAITEMENT CURATIF DES BOIS.</p>
4222	AGENCEMENTS DE MAGASINS, CUISINES ET SALLES DE BAINS	<p>Réalisation d'aménagement de magasins, cuisines domestiques ou salles de bains.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de raccordements aux lots techniques d'électricité, de ventilation mécanique contrôlée (VMC) et de plomberie.</p> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - menuiserie et peinture, - revêtement de surfaces en matériaux souples ou durs limités à des surfaces de 5m² maximum. <p>A L'EXCLUSION DE LA REALISATION D'AMENAGEMENT DE LOCAUX INDUSTRIELS, DE LABORATOIRES, DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE MAÇONNERIE.</p>
4231	PLATRIERIE INTERIEURE – STAFF – STUC – GYPSE	<p>Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre, en intérieur.</p> <p>Cette activité comprend la mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.</p> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - menuiseries intégrées aux cloisons, - doublage thermique ou acoustique intérieur. <p>A L'EXCLUSION DE LA REALISATION EXTERIEURE DE PLATRIERIE.</p>
4261	PEINTURE INTERIEURE	<p>Réalisation de peinture, enduits décoratifs intérieurs et papiers peints.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'isolation acoustique et thermique par l'intérieur.</p>
4262	PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE	<p>Réalisation de peinture, y compris les revêtements plastique épais ou semi-épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - menuiserie, - revêtements faïence, - nettoyage, sablage, grenailage, - isolation acoustique et thermique par l'intérieur et l'extérieur. <p>A L'EXCLUSION DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE PROTECTION DES FAÇADES : IMPERMEABILITE ET ETANCHEITE.</p>

N° DE CONTRAT	ATTESTATION	NOM DU CLIENT
TDCB02873738	Éditée le 19 mars 2015	SARL BROCELIANDE MULTI SERVICES

4291	ISOLATION THERMIQUE OU ACOUSTIQUE PAR L'INTERIEUR	Réalisation d'isolation thermique ou acoustique par l'intérieur, y compris leurs revêtements et menuiseries. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> - isolation thermique de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages, - isolation et de traitement acoustique par la mise en œuvre de matières ou matériaux adaptés, - calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils. A L'EXCLUSION DE LA REALISATION D'ISOLATION THERMIQUE OU ACOUSTIQUE PAR INSUFFLATION OU INJECTION ET DE LA REALISATION D'ISOLATION FRIGORIFIQUE.
------	---	---

5301	PLOMBERIE – INSTALLATIONS SANITAIRES	Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) sanitaires et d'eau chaude (sanitaire et de chauffage), de réseaux de gaz, HORS TECHNIQUES DE GEOTHERMIE ET POSE DE CAPTEURS SOLAIRES. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - chapes de protection des installations de chauffage, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel. - réalisation de gouttières, descentes eaux pluviales et solins, - revêtement de surfaces en matériaux souples ou durs limités à des surfaces de 5m² maximum. A L'EXCLUSION DE LA REALISATION DE RESEAUX DE FLUIDES ET DE L'INSTALLATION FIXE D'EXTINCTION AUTOMATIQUE A EAU.
------	--------------------------------------	--

5321	FUMISTERIE	Réalisation (HORS FOUR ET CHEMINEE INDUSTRIELS) de systèmes d'évacuation des produits de combustion. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> - construction et installation d'âtres et foyers y compris inserts, - tubage et de chemisage, - construction de socles de chaudières, - pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques, - ramonage des conduits de fumée et des installations. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> - raccords d'enduits divers, - calorifugeage des conduits, - revêtements en carreaux et panneaux de faïence, - réfection des souches.
------	------------	---

5341	ELECTRICITE	Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique ainsi que le raccordement des appareils électriques. Cette activité comprend l'installation de : <ul style="list-style-type: none"> - ventilation mécanique contrôlée (VMC), - convecteur, - paratonnerre, antenne de télévision et enseigne, - téléphonie intérieure, - réseaux voix-données-images (VDI), domotique. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> - pose d'alarme vol et incendie à usage domestique, - câblage informatique, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - installations de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées. A L'EXCLUSION DE LA REALISATION DE TOUT CHAUFFAGE ELECTRIQUE AUTRE QUE L'INSTALLATION DE CONVECTEUR, DE RESEAUX D'ELECTRICITE HAUTE TENSION, DE LA POSE ET DU RACCORDEMENT DE CAPTEURS SOLAIRES, DE LA REALISATION DE TOUT AUTRE SYSTEME D'ALARME.
------	-------------	---

Travaux accessoires et/ou complémentaires	Par la notion de travaux accessoires et/ou complémentaires, il faut entendre la réalisation de travaux nécessaires et indispensables à l'exécution des travaux relevant de l'activité principale définie. Ces travaux répertoriés comme accessoires ou complémentaires ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel est le cas, l'attestation d'assurance doit reproduire précisément l'activité objet du marché de travaux. A l'inverse, ces travaux seraient alors réputés NON GARANTIS .
Réalisation	Le terme réalisation comprend pour toutes les activités la conception, la mise en œuvre y compris la préparation des supports, la transformation, le confortement, la réparation, la maintenance, l'entretien et le montage-levage.